

FEUX D'ARTIFICE : LES GESTES À AVOIR POUR PROTÉGER VOTRE ANIMAL



Feux d'artifice : les gestes à avoir pour protéger votre animal

Chaque année, pendant l'été et plus particulièrement à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, des feux d'artifice illuminent le ciel. Nombreux sont les Français qui y assistent avec leur chien, prétextant une balade nocturne distrayante.

Mais moins nombreux sont ceux qui ont connaissance des dangers que représente ce spectacle pour leur animal.

Les feux d'artifice, avec leurs détonations soudaines et violentes, sont perçus comme un danger chez les animaux. Ils provoquent de la panique et peuvent entraîner la fuite de l'animal qui peut alors se perdre ou se blesser ! A l'approche des célébrations du 14 juillet, I-CAD rappelle les bonnes pratiques à adopter pour limiter les risques, à commencer par la mise à jour de ses coordonnées dans le Fichier National I-CAD pour être contacté facilement et rapidement en cas de perte, fugue ou entrée en fourrière de son animal.

Des effets visuels et sonores

Tout l'effet du spectacle réside dans la beauté générée par les feux dont les manifestations sonores et visuelles se veulent surprenantes. Si l'Organisation Mondiale de la Santé préconise aux adultes de ne pas être exposés à une pression acoustique de plus de 140 décibels, la pression sonore d'un feu d'artifice dépasse 150 décibels, pouvant même atteindre 170 décibels !

Mais qu'en est-il pour les animaux ?

Il faut rappeler que si le propriétaire a, pour sa part, choisi de se laisser éblouir en assistant à un tel spectacle, il s'agit, pour son animal, d'un moment totalement subit auquel il n'est pas préparé et qu'il va devoir gérer en fonction de son propre tempérament.

Les explosions de ces feux d'artifice, visuelles comme auditives, peuvent entraîner des conséquences néfastes sur la santé des animaux de compagnie : stress, vertiges, nausées, vomissements, tremblements, problème cardiaque...

Par ailleurs, un tel spectacle peut également les dérouter voire les apeurer fortement. C'est malheureusement ce qui les amène souvent à fuir, et parfois à se perdre, du fait de la surprise et du manque de repère. Chaque année, **I-CAD constate malheureusement de nombreuses déclarations d'animaux perdus à cette période.**

La présence de l'animal est-elle justifiée ?

Il est toujours conseillé de laisser l'animal chez soi, tranquille, dans un lieu protégé et isolé, afin de lui éviter toute exposition à ces explosions.

Quels sont les bons gestes à avoir ?

- Si l'animal doit y assister, il faut alors **le protéger et l'accompagner** dans ce qu'il va vivre. Il ne faut pas le câliner car cela pourrait lui faire croire qu'il a raison de s'inquiéter. Idéalement, le laisser tranquille. Il ne faut pas non plus crier et générer encore davantage d'incompréhensions. **Jouer avec lui** est probablement une des meilleures façons de l'habituer positivement à une telle situation.
- Idéalement, il faut lui permettre de **pouvoir s'isoler** ou de se réfugier naturellement s'il le souhaite afin qu'il se sente en sécurité. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas le forcer.
- Dans un lieu public, **le tenir en laisse** est nécessaire afin qu'il ne s'échappe pas. Il est souvent conseillé de « **détendre** » son chien après un tel événement : le promener lui permettra de



s'ébattre et d'évacuer le stress vécu.

- Chaque animal a sa personnalité. Le vétérinaire de l'animal sera toujours de bons conseils pour préparer son maître à adapter son attitude face à l'animal dans ces situations.

L'actualisation des coordonnées dans le Fichier National I-CAD

Il est impératif pour le détenteur de mettre à jour ses coordonnées dans le Fichier National I-CAD et particulièrement son adresse e-mail et son numéro de téléphone pour être contacté plus facilement et le plus rapidement possible en cas de perte, fugue ou entrée en fourrière de son animal.

L'identification d'un animal n'est complètement efficace que si les informations liées à l'animal sont actualisées. L'actualisation des coordonnées est une démarche simple, qui se fait en quelques clics.

Vous souhaitez actualiser vos coordonnées ? Rendez-vous sur votre [espace détenteur](#) à l'aide du numéro d'identification de votre animal et du mot de passe inscrits sur le certificat d'identification. À partir de cet espace, vous pourrez modifier vos coordonnées.

A lire également :

- [Actualiser vos coordonnées](#)
- [J'ai perdu mon animal](#)

LIENS UTILES

[Qui sommes-nous ?](#)
[Identification](#)
[Actualités](#)
[Animal Perdu](#)

[Réglementation](#)
[Mentions légales](#)
[Animal trouvé](#)
[Espace presse](#)

[Politique de Confidentialité](#)
[Politique des cookies](#)

RESTEZ CONNECTÉ(E) !



NOTRE ÉCOSYSTÈME

[Ingenium animalis](#)
[Semaine Nationale de l'Identification](#)

